

## BARÈME DES HONORAIRES

### TRANSACTION

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et d'accompagnement de la signature du mandat à la signature définitive devant le notaire. Ils sont exigibles uniquement lorsque la vente est effective et définitive. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et sont calculés sur le prix de vente.

**Taux d'honoraires (par tranche non cumulative du prix de vente) :**

- jusqu'à 50 000 €..... 4 000 €
- de 50 000 € à 100 000 €..... 8 % TTC
- de 100 001 € à 200 000 €..... 7 % TTC
- de 200 001 € à 350 000 €..... 6 % TTC
- supérieur à 350 000 €..... 5 % TTC

### LOCATION : locaux d'habitation nus ou meublés (conformément à la loi ALUR)

**Montant des honoraires / part locataire :**

- Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail..... 12 € TTC / m<sup>2</sup>
- Établissement de l'état des lieux d'entrée..... 3 € TTC / m<sup>2</sup>

**Montant des honoraires / part bailleur** (le pourcentage est calculé sur le loyer annuel hors charges) :

- Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail..... 12 € TTC / m<sup>2</sup>
- Établissement de l'état des lieux d'entrée..... 3 € TTC / m<sup>2</sup>
- Entremise & négociation..... 3% TTC

### LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS

Les honoraires sont à la charge de la partie indiquée au bail.

**Baux commerciaux et professionnels :**

- 10 % de la triennale + TVA

**Cession de droit de bail :**

- 1 800 € TTC

### Autres honoraires de LOCATION

**Bail précaire (les honoraires sont à la charge du preneur) :**

- 10 % du loyer sur les 23 mois + TVA

**Locaux de droit commun (les honoraires sont à la charge du preneur) :**

- 10 % TTC du loyer annuel

**Box & parking (les honoraires sont à la charge du preneur et du bailleur à parts égales) :**

- 2 mois du loyer hors charges

**Prestation d'état des lieux (entrée ou sortie) hors mandat de location ou gestion :**

- 250 € TTC

### GESTION LOCATIVE

Les honoraires sont à la charge du propriétaire. Ils constituent un pourcentage du total des sommes encaissées mensuellement par lot. Ils comprennent la gestion administrative et technique des lots.

**Montant des honoraires :**

- 5,5 % HT + TVA

TVA au taux actuellement en vigueur soit 20 %.

Honoraires actualisés au 01/09/2023